



N°21 - Janvier 2021

DÉVIATION RN 85

L'automne a été marqué par la déviation de la RN 85 qui a fortement impacté le quotidien cholongeard.

Selon un comptage effectué en novembre, la circulation sur la RD 115, dans le sens La Mure Grenoble, a été multipliée par 10, malgré la crise sanitaire et le confinement qui aurait entraîné une diminution du trafic estimée à 20% en semaine et à 60% le week end.



Lors d'une réunion du comité de pilotage le choix a été fait de privilégier un planning des travaux s'étalant de mi-mars à début juillet puis de mi-août à mi-novembre, plutôt que le scénario initialement prévu de mi-avril à mi octobre.

En effet celui-ci présente l'avantage, d'éviter le flux généré par la période estivale sur la RD 115, en remettant en circulation la RN 85 de début juillet à mi-août.

Néanmoins elle a permis de tester les aménagements provisoires pour ralentir les véhicules et sécuriser la traversée de Cholonge (limitation de vitesse, écluses...) avant leur mise en place pour la deuxième tranche des travaux au printemps 2021.

Au regard de l'augmentation du trafic et des vitesses mesurées lors du comptage, une demande de radar de chantier a été adressée à la préfecture. Il serait mobile et amener à mesurer les vitesses entre La croix des Théneaux et Laffrey.

BIEN VIVRE ENSEMBLE ...

... DANS UN ENVIRONNEMENT CHOLONGEARD PRÉSERVÉ

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés et réglementés par arrêté préfectoral.

Régulièrement, la mairie est informée de la gêne occasionnée par des aboiements intempestifs et répétés de chiens. Nous rappelons que le propriétaire doit faire cesser ces nuisances sonores. Nous sommes également alertés par la présence de chiens agressifs qui entravent la libre circulation. Pour rappel la divagation de chiens est interdite et passible d'une amende de 150 €.

De même, les dépôts sauvages sont interdits que ce soit aux moloks ou aux bennes. Ils sont passibles d'une amende de 1500 € à 3000 € pour les particuliers, de 2 ans de prison et/ou 75 000€

pour une entreprise. La dépose de pneus et de bouteilles de gaz est également interdite, ils doivent être amenés à la déchetterie de Sousville.

La commune réfléchit à une solution pour améliorer la situation aux bennes, mais il nous appartient à tous de faire preuve de civisme. Faute de quoi, les bennes seront retirées et nous devons nous rendre à la déchetterie intercommunale pour déposer nos encombrants.

Enfin, pour rappel, les engins motorisés (motos, quads...) ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins de la commune. Les contrevenants peuvent être verbalisés (amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (jusqu'à 1 500 €), à laquelle peuvent s'ajouter des dommages et intérêts.

Nous sommes tous attachés à la qualité de vie de notre village, accueillant, tolérant et attractif, pour preuve, les personnes, nombreuses, qui souhaitent s'y installer (cf nouveaux arrivants), à eux de s'intégrer en se fondant dans l'identité cholongeard qui les a attirée; dans un village rural, un coq peut chanter, une vache meugler, des enfants jouer...

Dépôt d'ordures, il y a quelques jours, place de l'Aigle



LE MOT DE L'ÉQUIPE

2020 fut une année dystopique, marquée par une crise sanitaire inédite et des décisions tantôt surprenantes, chaotiques, incompréhensibles parfois contradictoires:

Masques inutiles puis obligatoires, produits essentiels et non essentiels, confinement-déconfinement-couvre feu, lieux de cultes ouverts/cinémas fermés, sans parler des remontées mécaniques (pourtant en plein air!).

Ces mesures ont laissé les citoyens que nous sommes en plein désarroi face à l'impéritie gouvernementale et une situation évoluant continuellement sans logique apparente.

Face à ce marasme ambiant, favorisant le quant à soi et l'individualisme, on a pu voir, sur Cholonge, des initiatives faisant mentir l'expression patois :

La tchimina lé landjiu
La commune c'est personne

Citons par exemple :

La fabrication de masques pour pallier la pénurie au niveau national. (Merci à nos "petites mains" Aurélie, les Brigitte(s), Catherine, Claire, Claudine, Clémentine, Fabienne, Flore, François, Lydie, Marie Jeanne, Mélanie, Mercedes, Sébastien, Tiphaine).

L'entretien des parterres communaux (Merci Armelle, Catherine, Jocelyne, Lydie...)

Alors tous ensemble, refusons l'individualisme de certains qui voudraient s'arroger le bien public et ensemble faisons vivre une nouvelle maxime cholongeard :

La tchimina lé nou
La commune c'est nous

L'équipe municipale

Voeux : Le maire et l'équipe municipale vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021.

LA VIE DU VILLAGE EN 2020



Vœux 2020

Fabrication de masques

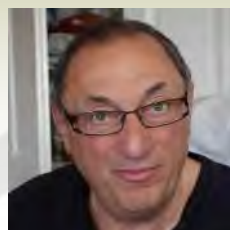
Travaux

Installation du conseil municipal

Troc aux plants

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Bruno KRAMARCZEWSKI
Maire
Délégué à la CCM
Président Du SIRPL
Président d'office de toutes les commissions



Patrick KAITANDJIAN
1er Adjoint
Délégué au SIALLP
Travaux, urbanisme



Mercédès PELLAFOL
2ème Adjointe
Déléguée au SIRPL
Finances, enfance, gestion du personnel



Lionnel COYRET
Voirie



Pascal DAY
Agriculture, forêt, environnement



Clémentine DENELE
Animation



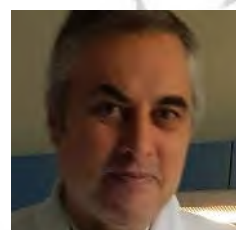
Aurélie DENIAUD
Communication



Pascal DUPONT de DINECHIN
Gestion des risques, actions sociales



Régis SICARD
Vice président du SIALLP
Contrat comité rivière Romanche, Eaux de Grenoble



Franck TOUCHE
Aménagement, sécurité



Lydie VANDAMME
Patrimoine, embellissement

À l'issue du 1er confinement, une réunion du conseil municipal a installé la nouvelle équipe le 25 mai 2020.

Bien que la moitié des élus soient nouvellement nommés, c'est dans un esprit de continuité et de travail en commun que cette équipe s'est constituée.

Comme annoncé dans notre profession de foi, notre équipe motivée pour poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie, s'est immédiatement mise au travail.

Dans un contexte difficile, elle a du traiter les sujets urgents mis en suspens par la pandémie de covid 19 et le

1er confinement. Ainsi, elle s'est ainsi emparée entre autre :

- ✦ Elaboration et vote du budget 2020.
- ✦ Réflexion sur des aménagements pour assurer la sécurité des cholongeards durant la déviation.
- ✦ Appropriation et finalisation du PLU auprès des services de l'Etat, pour une approbation en début d'année.
- ✦ Discussion avec les communes voisines, membres du SIRPL, afin de trouver la meilleure solution pour un nouveau groupe scolaire.

SECRETARIAT

Stéphanie Langliné est venue renforcer notre équipe, pour pallier l'absence de Conchi à qui nous apportons toute notre amitié et notre soutien dans ces moments difficiles.

Stéphanie vous accueillera à la mairie le mercredi après midi de 14h00 à 18h00.

Elle pourra également vous renseigner par téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins.



FIBRE OPTIQUE

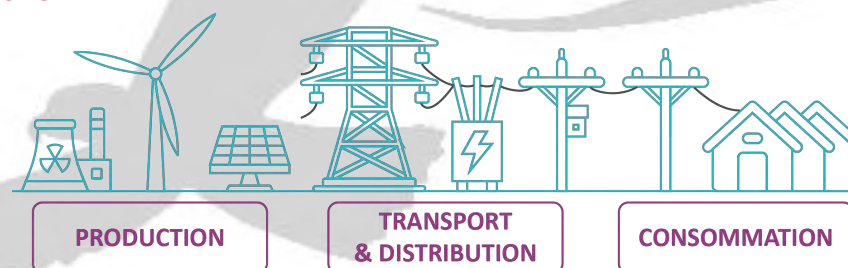
Le déploiement de nouvelles prises est arrêté, jusqu'au 31 mars 2021, suite à une décision prise entre Isère Fibre et le Département, pour se concentrer sur le contrôle et la reprise des prises existantes défectueuses. Il reprendra ensuite selon un planning précisant les zones adressées qui n'est pas encore établi.



Néanmoins, l'audit réalisé sur la commune permettrait d'ores et déjà d'ouvrir à la commercialisation pour une cinquantaine d'habitations.



Avant d'arriver à votre domicile, l'électricité parcourt des centaines de milliers de kilomètres.



L'électricité est produite à partir :
Des centrales nucléaires, hydrauliques, thermiques
Des parcs éoliens
Des panneaux solaires

Elle circule ensuite via les lignes haute tension jusqu'à des transformateurs qui vont abaisser les lignes en moyenne puis basse tension pour être acheminée jusque dans les villes.

A la sortie du réseau de distribution, l'électricité est disponible à la consommation des ménages.

Les réseaux de distribution (commençant à la sortie des transformateurs de haute à moyenne tension) appartiennent aux communes. Afin de favoriser le développement du territoire et la solidarité territoriale, notre commune a fait le choix de confier la gestion de ses réseaux à TE38, établissement public départemental. TE38 s'assure ainsi du bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires tels qu'ENEDIS ou GRDF et réalise une partie des travaux sur le réseau. Il agit également en faveur du changement de notre manière de produire et de consommer de l'énergie, communément appelé la « transition énergétique » aux côtés de l'ensemble des acteurs publics du département.

Notre commune est représentée au sein de cet organisme par un délégué titulaire, Patrick Kaitandjian et un délégué suppléant Régis Sicard.

ETAT CIVIL 2020

Naissances :

- Lucas REYNIER - 05/06/2020
- Eléonore ASSIER - 02/08/2020
- Ezio PERRIN - 05/10/2020
- Mathis GARCIA - 03/11/2020

Mariages :

- Yohan REYNIER et Eve MORETTO le 11/10/20

Décès :

- Gaston CHOLET
- Enéo VIALLET
- Jean Luc THIVEND

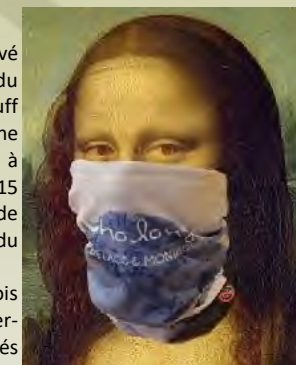
Nouveaux arrivants :

- Coralie CHALON et Laurent TONNELIER
- Guillaume ALBRIEUX et Alice DUCROCQ
- Gérard et Patricia JAIL

EN BREF

Cholonge.fr
Depuis un an, vous pouvez suivre l'actualité de notre village sur le site : <https://cholonge.fr>
Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre les actualités communales, intercommunales. Vous y trouverez également les dernières évolutions liées à la pandémie, à la fibre optique...

Buff
Vous avez trouvé avec ce numéro du cholongeard, un buff microfibre doté d'une doublure antivirale à pouvoir filtrant de 15 cm, qui permet de couvrir une partie du visage.
Lavable plus de 30 fois à 60° tout en conservant ses propriétés filtrantes et antibactériennes, il pourra se substituer au port du masque. Avec lui, vous pourrez pratiquer toutes vos activités en restant protégé.



Architecte conseil
A partir du mois de janvier, une permanence gratuite avec un architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sera proposée à l'ensemble des habitants de la CCM.

La mission de cet architecte est de conseiller et d'informer, particuliers ou professionnels, désireux de construire ou de rénover une construction en s'assurant de sa qualité architecturale, de son insertion dans le site environnant. Il n'assurera pas la mise en place définitive, ni se substituera au maître d'œuvre. Il pourra également :

- ♦ Orienter les particuliers dont le projet serait situé aux abords d'un monument historique ou d'un site inscrit, sans se substituer à l'avis obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France.
- ♦ Articuler le projet avec les autres démarches pilotées par la CCM avec l'AGEDEN (info énergie) et l'ADIL 38 (conseils financiers et juridiques).

La prise de rendez-vous auprès de l'architecte conseil, Mme Claudie Do, s'effectuera obligatoirement auprès de l'accueil de la CCM :

04 76 81 18 24.
Les rendez-vous se dérouleront sur un créneau de 45 minutes les 1er et 3ème mercredis du mois.

